



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Séance extraordinaire du 25 avril 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le 25 avril 2018 à 18h30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller #2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Boily, conseiller # 6

Absence :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens maire. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général.

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

M. Mario Desbiens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION CM2018-81

Il est proposé par M. Bruno Boily, appuyé par M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture et mot de bienvenue.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Règlement 345-18 - modification
4. Période de questions.
4. Levée de l'assemblée.

3- RÈGLEMENT 345-18 – MODIFICATION

RÉSOLUTION CM2018-82

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Monique ne désire pas se prévaloir du deuxième alinéa de l'article 1063 du code municipal du Québec concernant le règlement 345-18 ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Suzanne Larouche, et appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'abroger, séance tenante, le premier alinéa du préambule du règlement 345-18.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Monique

N° de résolution
ou annotation

4. PÉRIODE DES QUESTIONS

Il n'y a pas de questions qui ont été posées.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CM2018-82

Attendu que tous les sujets à l'ordre du jour sont ont été traités, il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée. Il est 18h39.

Mario Desbiens,
maire

Mathieu Lapointe,
directeur général